[律/lü 113 | Qu yueren wei qiqie 娶樂人為妻妾](http://lsc.chineselegalculture.org/eC/DQLL_1740/5.3.3.113)

凡文武官并吏娶樂人妓者為妻妾者，杖六十，并離異。歸宗，不還樂工，財禮入官。若官員子孫應襲廕者。娶者，罪亦如之，註冊候廕襲之日，照廕襲本職上。降一等敘用。

Prendre une musicienne ? femme de divertissement ? pour épouse ou concubine

JYL : Marrying musicians as wives or concubines; Phil. :pas d’article dans le code annam.

Le terme “musicienne” est trompeur : il s’agit de « femmes de divertissement », ou « de plaisir » — de *geisha*.

Pour tout fonctionnaire magistrat civil ou officier militaire qui épouse une femme de divertissement : 60 coups de bâton, dissolution du mariage la femme retourne à son clan, elle n’est pas rendue à son métier de divertissement, les présents de mariage sont confisqués par l’administration. Si c’est le fils ou le petit-fils d’un fonctionnaire qui épouse [une telle femme], la peine est la même, et le jour où l’on inscrit au registre le titre hérité de son père titre basé sur la charge exercée par son père, il est nommé à une charge inférieure d’un degré.

yìn xí 廕襲 : titre hérité de son père ou de son grand-père

xù yòng 敘用: être nommé à un poste, affecté à une charge.